



Un métier à découvrir : assistant familial

En 2021, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) a réalisé une enquête auprès des assistants familiaux, portant sur leurs caractéristiques sociodémographiques, leur emploi, leur parcours, l'agrément et leurs conditions de travail ⁽¹⁾. Dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les assistants familiaux accueillent à leur domicile des enfants et jeunes majeurs de moins de 21 ans. Ils doivent leur offrir « *des conditions de vie propices à leurs développements physique, psychique, affectif, et leur assurer attention et soins* ».

Fin 2021, en France métropolitaine, quelque 38 000 assistants familiaux, pour la plupart salariés des conseils départementaux (88 %), accueillent près de 71 000 enfants et jeunes, soit environ 40 % de l'ensemble des jeunes confiés à l'ASE. Les assistants familiaux sont relativement âgés (la moitié ont 55 ans ou plus en 2021) et ce sont des femmes dans neuf cas sur dix.

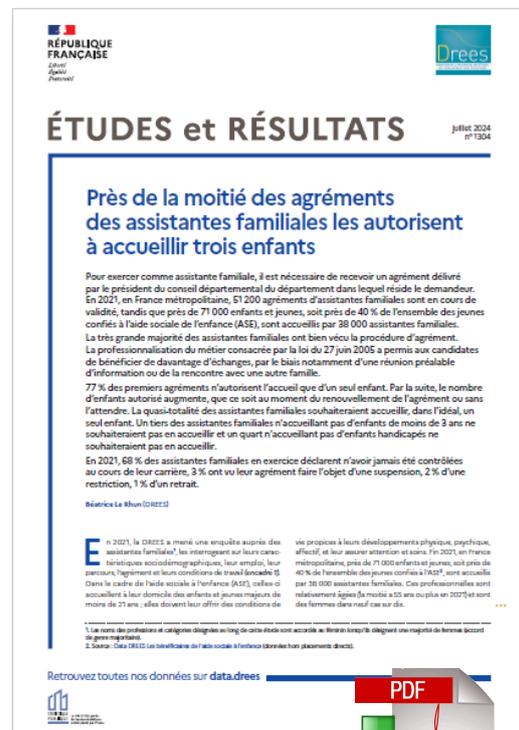
La moitié des assistants familiaux ayant atteint ou dépassé l'âge de 55 ans, la question du renouvellement de cette profession se pose avec acuité. Cet âge relativement élevé tient en partie au fait que l'entrée dans ce métier, qui s'ouvre peu à peu aux hommes, s'effectue en seconde partie de carrière, après un parcours souvent effectué dans le domaine de l'aide aux enfants et aux jeunes en difficulté. Dès lors, cette profession apparaît souvent comme l'aboutissement naturel d'une carrière antérieure. Les assistants familiaux lui témoignent un fort attachement, envisageant notamment de reculer leur départ à la retraite, de cumuler retraite et emploi ou de renoncer à une partie de leurs congés.

Pour exercer en tant qu'assistant familial, il faut disposer d'un agrément de son conseil départemental. Pour l'obtenir, il faut que les conditions d'accueil « *garantissent la sécurité, la santé et l'épanouissement des enfants accueillis* ». Au 31 décembre 2021, le nombre d'agréments s'élève à 51 200 en France métropolitaine.

L'auteure précise que des assistants familiaux peuvent avoir un agrément sans pour autant exercer : c'est le cas des assistants familiaux en arrêt maladie, ou n'exerçant plus mais n'ayant pas demandé le retrait de leur agrément.

Parmi les assistants familiaux en exercice en 2021 en France métropolitaine, 21 % ont reçu leur agrément depuis moins de 5 ans ; 24 % entre 5 et 10 ans ; 35 % entre 10 et 20 ans ; 20 % depuis plus de 20 ans. Cette répartition traduit l'ancienneté dans la profession. En effet, 67 % des assistants familiaux ont trouvé leur premier emploi dans les six mois suivant l'obtention de l'agrément ; 85 % dans les douze mois et 94 % dans les vingt-quatre mois.

(1) – Béatrice Le Rhun (Drees), « Près de la moitié des agréments des assistantes familiales les autorisent à accueillir trois enfants », *Études et Résultats* n° 1304 de juillet 2024 (<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2024-07/ER1304.pdf>). Béatrice Le Rhun avait déjà publié : « Les assistants familiaux : qui sont-elles ? », *Études et Résultats* n° 1291 de décembre 2023 (<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2023-12/ER1291.pdf>). Pour en savoir plus sur le métier (et en particulier la rémunération), on peut consulter la documentation du site officiel de l'administration française : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1260>



La décision d'agrément indique le nombre d'enfants pouvant être confiés à l'assistant familial. Théoriquement, le nombre d'enfants accueillis à titre permanent et de façon continue ne peut être supérieur à trois, mais le conseil départemental peut accorder des dérogations si les conditions d'accueil le permettent et à titre dérogatoire.

En 2021, 48 % des agréments en cours autorisent l'accueil de trois enfants ; 34 % de deux ; 17 % d'un seul. Plus restrictifs, les premiers agréments prévoient l'accueil d'un seul enfant dans 77 % des cas et de deux dans 20 %. Indépendamment de leur agrément, la quasi-totalité des assistants familiaux souhaiteraient n'accueillir qu'un seul enfant.



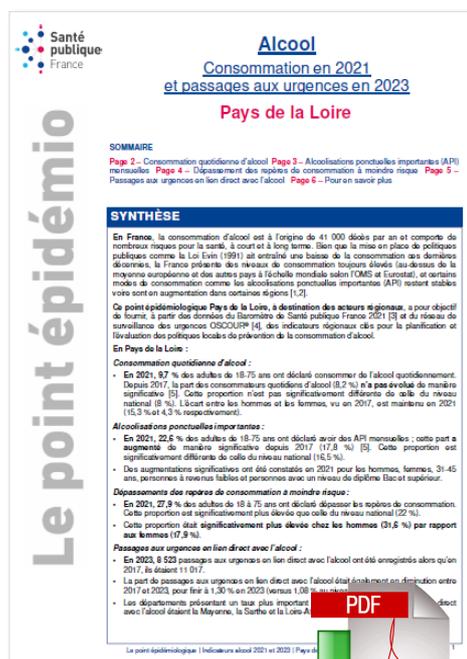
Santé publique

L'alcool est à l'origine de plus de 8 500 passages aux urgences en 2023 dans les Pays de la Loire

En mai 2024, Santé publique France a consacré un *Point épidémiologique* au thème de l'alcool dans les Pays de la Loire (6 pages) ⁽¹⁾. Selon les données régionales du « Baromètre » de 2021, 4,3 % des femmes et 15,3 % des hommes, âgés de 18 à 75 ans, ont déclaré consommer de l'alcool quotidiennement. En outre, en 2021, toujours parmi la même tranche d'âge, 22,6 % ont déclaré avoir, chaque mois, des alcoolisations ponctuelles importantes (API). Cette part est nettement plus élevée que celle en France (16,5 %). Dans la région, ces API concernent plus les hommes (35,6 %) que les femmes (10,1 %), davantage les jeunes générations (37,4 % chez les 18-30 ans) et les personnes ayant de faibles revenus (26,4 %). La part des personnes ayant déclaré des API mensuelles a augmenté de manière significative depuis 2017 où le taux était seulement de 17,8 % (contre 22,6 % en 2021).

En 2023, dans les Pays de la Loire, 8 523 passages aux urgences ont eu un lien direct avec l'alcool. Ces passages représentent 1,30 % des passages aux urgences toutes causes confondues (1,08 % en France entière). Le taux est plus élevé chez les hommes (1,84 % de l'ensemble des passages aux urgences) que chez les femmes (0,68 %). Il est plus important chez les 46-60 ans (2,97 %). Parmi les passages aux urgences en lien direct avec l'alcool, 60,6 % concernent une intoxication éthylique aiguë.

Pour les femmes, si le taux ligérien de passages aux urgences est de 0,68 %, il est de 0,60 % en France et de 0,69 % en Mayenne. Le département se distingue tout particulièrement avec les hommes : la Mayenne est au premier rang dans les Pays de la Loire, avec un taux de 2,44 %, contre 1,84 % dans la région et 1,52 % en France.



La pensée hebdomadaire

« Les étrangers éveillent méfiance et rejet sauf si le boulanger leur fait pétrir la pâte, sauf si le restaurateur les emploie à la plonge, sauf si l'entreprise du BTP les fait vibrer au marteau-piqueur, sauf si l'hôpital a besoin de médecins au service des urgences... Peut-on laisser le droit du si remplacer le droit du sol pour bénéficier de liberté, égalité, fraternité ? »

Georges Padilla, directeur du CEAS Formations (Montpellier).



(1) – <https://www.santepubliquefrance.fr/regions/pays-de-la-loire/documents/bulletin-regional/2024/alcool-dans-les-pays-de-la-loire.-bilan-de-la-consommation-en-2021-et-des-passages-aux-urgences-en-2023>

Le samedi 7 septembre, à Laval

Mémoire de la Seconde Guerre mondiale en Mayenne

Le samedi 7 septembre, à 14 h 30, salle Alphonse-Angot, aux Archives départementales, à Laval, la Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne (SAHM) et les Archives départementales proposent un « Samedi de l'histoire » sur le thème « Mémoire de la Seconde Guerre mondiale en Mayenne », par Alain Viot.

« Au cours de l'été 2024, la Mayenne a commémoré le 80^e anniversaire de sa libération. Un groupe de travail de la SAHM a réalisé un inventaire de toutes les traces et tous les monuments mémoriels liés à des événements qui se sont déroulés en Mayenne pendant la Seconde Guerre mondiale. Cet inventaire répond à plusieurs objectifs, notamment rendre hommage à ceux (celles) qui se sont engagé(e)s en Mayenne contre l'occupant nazi de 1940 à 1944, ou ont été victimes de faits de guerre ; rendre plus visible leur engagement et leur sort alors qu'on n'aperçoit le plus souvent qu'un nom oublié sur une plaque ; poursuivre le travail de mémoire effectué en Mayenne autour des valeurs défendues par la Résistance. »

La SAHM a répertorié près de 175 traces et monuments mémoriels dans 69 communes du département. Le résultat de cet inventaire sera présenté dans une brochure d'une soixantaine de pages dans la série *Les Cahiers de la Mayenne*, diffusée par la SAHM et disponible à partir d'octobre. L'ensemble complet de l'inventaire avec toutes les communes concernées à ce jour, sera accessible sur le site de la SAHM.

Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles.



Entre Saint-Berthevin et Montigné-le-Brillant, sur l'ancienne voie de chemin de fer, une stèle a été inaugurée le 10 juin 2014 en mémoire de l'équipage du bombardier Halifax du 10^e Squadron de la Royal Air Force, en mission le 10 juin 1944 sur l'aérodrome de Beausoleil, touché par la défense allemande, et qui s'est écrasé au Pont-Alain, au sud de la commune de Saint-Berthevin. Les sept membres d'équipage ont été tués dans la chute de l'appareil.



Un peu de répit !

Le CÉAS a publié *La Lettre du CÉAS* en juin... et *La Lettre du CÉAS* de juillet arrive dans vos boîtes aux lettres postales et/ou électroniques...

Par contre, le CÉAS s'accorde quelques semaines de répit. Le *CÉAS-point-com* reprendra son rythme hebdomadaire à partir du 16 août.

Bel été à tous !